

Saint-Honoré BK&A
140, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Membre de la Compagnie de Paris

APLITEC Audit & Conseil
4-14 rue Ferrus
75014 PARIS
Membre de la Compagnie de Paris

SYNERGIE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

SYNERGIE

SE au capital de 121 810 000 euros
Siège social : 160 bis Rue de Paris
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

329 925 010 RCS NANTERRE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

A l'Assemblée Générale de la société SYNERGIE SE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SYNERGIE SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION, DES CREANCES RATTACHEES ET DES COMPTES COURANTS

Risque identifié

Les notes 5 et 6.2 de l’annexe précisent que ces actifs sont comptabilisés à leur coût d’acquisition et qu’une dépréciation est comptabilisée si la valeur d’utilité devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des titres de participation, créances rattachées et comptes courants s’élève à 257.890 K€.

L’estimation de la valeur d’utilité de ces titres, créances rattachées et comptes courants requiert l’exercice du jugement de la direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.

Nous avons considéré que l’évaluation des titres, créances rattachées et comptes courants constituait un point clé de l’audit en raison de leur montant significatif dans les comptes annuels et de la nature des éléments à considérer par la Direction pour leur valorisation.

Procédures d’audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Nos procédures d’audit ont consisté à contrôler la valeur d’utilité retenue sur les principales composantes du portefeuille de titres.

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et évaluer le processus suivi par la direction pour estimer la valeur d’utilité des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants.
- Comparer la quote-part des capitaux propres détenue avec les données comptables extraites des comptes annuels audités des filiales concernées ;
- Vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des valeurs d’utilité est approprié ;
- S’assurer de la cohérence des flux futurs de trésorerie prévisionnels :
 - Analyser les réalisations 2022 par rapport au budget 2022.
 - Analyser la cohérence des flux 2023 avec les budgets établis par le management local et validés par la direction.
 - Apprécier le niveau de réalisation du budget sur les premiers mois de l’exercice 2023.
 - Analyser la méthodologie suivie pour le calcul du taux d’actualisation par pays.
 - Analyser les tests de sensibilité des valeurs d’utilité à une variation du taux d’actualisation, du taux de croissance à l’infini et du taux d’EBIT retenus par la direction dans les budgets.
- Apprécier le caractère approprié de l’information financière fournie dans les notes 5 et 6.2 de l’annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et ont fait l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SYNERGIE par l'Assemblée Générale du 31 décembre 2010 pour le cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL et du 13 juin 2019 pour le cabinet SAINT HONORE BK&A.

Au 31 décembre 2022, le cabinet APLITEC AUDIT & CONSEIL était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SAINT HONORE BK&A dans la 4^{ème} année, dont respectivement 12^{ème} et 4^{ème} années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à PARIS, le 26 avril 2023

Les Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

SAINT HONORE BK&A



Frédéric BURBAND

APLITEC AUDIT & CONSEIL



Marie-Françoise BARITAUX-IDIR

DONNÉES FINANCIÈRES

1. BILAN DE SYNERGIE SE

ACTIF En milliers d'euros	Notes N°	2022			2021
		Brut	Amort. & prov.	Net	Net
Concessions, brevets, licences, marques		10.567	8.926	1.641	2.435
Fonds commercial, droit au bail		3.352	195	3.157	3.213
Immobilisations en cours		1.779	-	1.779	1.582
Immobilisations Incorporelles	3/4	15.698	9.121	6.577	7.229
Terrains		-	-	-	-
Constructions		258	258	-	0
Autres immobilisations corporelles		30.506	20.690	9.816	11.045
Immobilisations Corporelles	3	30.765	20.948	9.816	11.045
Participations financières		87.443	2.761	84.683	84.683
Créances rattach.particip.		51.214	69	51.146	51.115
Autres titres immobilisés		12	7	5	5
Prêts		14	-	14	14
Autres créances immobilisées		9.185	-	9.185	6.178
Immobilisations Financières	5	147.868	2.836	145.032	141.994
Actif Immobilisé	9	194.331	32.906	161.425	160.269
Avces & acptes versés/cmdes		147	-	147	897
Créances clients et comptes rattachés	6/10	255.462	8.163	247.299	211.131
Autres créances	10/11	149.738	1.118	148.620	152.662
Valeurs mobilières de placements	12	102.222	-	102.222	10.068
Disponibilités		186.270	-	186.270	227.372
Actif Circulant		693.839	9.281	684.558	602.131
Charges constatées d'avance		1.663	-	1.663	1.622
Ecart de conversion actif	8/19	4.682	-	4.682	3.774
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
Total Actif		894.514	42.187	852.328	767.796

PASSIF	Notes	2022	2021
En milliers d'euros	N°		
Capital	13.1	121.810	121.810
Primes d'émission, de fusion, d'apport		-	-
Réserve légale		12.181	12.181
Réserves réglementées		4.166	3.770
Autres réserves		11.000	11.000
Report à nouveau		297.224	280.529
Résultat de l'exercice		63.469	36.275
Provisions Réglementées		3.588	3.209
Capitaux propres	13.2	513.437	468.775
Provisions pour risques		5.709	4.270
Provisions pour charges		-	-
Provision pour risques et charges	7/14	5.709	4.270
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15	41	39
Emprunts et dettes financières diverses	15	36.779	34.981
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7.205	8.556
Dettes fiscales et sociales	17	283.425	245.832
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18	63	111
Autres dettes		5.491	5.201
Dettes	16	333.005	294.720
Produits constatés d'avance		177	32
Ecart de conversion passif	8/19	-	-
Total Passif		852.328	767.796

2. COMPTE DE RÉSULTAT DE SYNERGIE SE

En milliers d'euros	Notes N°	2022	2021
Production de services		1.179.947	1.053.156
Subventions d'exploitation		2.525	1.727
Reprises d'amortissements, transferts de charges		19.311	14.708
Autres produits		6.420	6.087
Produits d'exploitation	20/21	1.208.204	1.075.679
Autres achats et charges externes		48.317	46.458
Impôts, taxes et versements assimilés		47.590	43.199
Salaires et traitements	22	841.411	750.011
Charges sociales	22	200.982	182.932
Dotations aux amortissements sur immobilisations		4.166	4.033
Dotations aux provisions sur actifs circulants		916	633
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
Autres charges		308	200
Charges d'exploitation		1.143.689	1.027.467
Résultat d'exploitation		64.516	48.211
De participations		24.209	6.789
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
D'autres intérêts et produits assimilés		336	167
Reprises sur provisions et transferts de charges		35	1.158
Différences positives de change		0	19
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Produits financiers		24.581	8.133
Dotations aux amortissements et aux provisions		908	35
Intérêts et charges assimilés		619	531
Différences négatives de change		0	21
Charges financières		1 526	587
Résultat financier	23	23.054	7.546
Résultat courant avant impôt		87.570	55.757
Sur opérations de gestion		60	4
Sur opérations en capital		197	742
Reprises sur provisions et transferts de charges		818	592
Produits exceptionnels		1.075	1.338
Sur opérations de gestion		12	10
Sur opérations en capital		614	251
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1.728	1.302
Charges exceptionnelles		2.354	1.562
Résultat Exceptionnel	24	(1.279)	(224)
Impôt sur les bénéfices	25	15.359	14.230
Participation des salariés		7.463	5.028
Total des produits		1.233.860	1.085.150
Total des charges		1.170.391	1.048.874
Résultat net		63.469	36.275

3. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DE SYNERGIE SE

Fait caractéristiques de l'exercice

L'Assemblée Générale du 23 Juin 2022 a entériné :

- Le transfert du siège social de PARIS (75016) 11, avenue du Colonel Bonnet, à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 160 bis, rue de Paris dans un bien immobilier déjà détenu par le Groupe, afin de regrouper sur un même site les services administratifs d'intérêt général et divers services supports.
- L'extension de l'objet social en ajoutant les activités suivantes, afin d'opérer sur d'autres secteurs, liés à l'activité principale du Groupe :
 - Toute activité d'entreprise de travail à temps partagé et plus généralement toute activité permise par la Loi aux entreprises de travail à temps partagé ;
 - Et toute activité permise par la Loi aux entreprises de travail temporaire.

Note 1 Principes, règles et méthodes comptables

1.1 Application des principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la société ont été élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Celles-ci sont définies par le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par les règlements postérieurs.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 4 avril 2023.

1.2 Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté des comptes annuels

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 concernent l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants, des fonds de commerce et des engagements de retraite ainsi que les provisions pour risques et charges.

Les hypothèses et estimations peuvent s'avérer dans le futur différentes de la réalité.

Note 2 Valorisation des immobilisations

2.1 Options prises par la société

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La société a pris l'option d'incorporer les frais d'acquisition dans les coûts d'acquisition des titres de participation acquis. Cependant, la société a opté pour une comptabilisation en charges des frais d'acquisition portant sur des actifs incorporels et corporels.

La société a décidé de ne pas activer les coûts d'emprunts dans les actifs éligibles.

2.2 Immobilisations par composants

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par la société, aucun composant n'a été jugé suffisamment significatif pour justifier une comptabilisation séparée et un plan d'amortissement spécifique.

Note 3 Durée d'utilisation des immobilisations

NATURE DE L'IMMOBILISATION	Durée d'utilisation	Durée d'usage
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, droits similaires	5 ans	1 à 3 ans
Fonds commercial	-	-
Immobilisations corporelles		
Constructions	20 à 30 ans	20 à 30 ans
Agencements & aménagement des constructions	-	-
Installations techniques	-	-
Matériel et outillage	5 ans	5 ans
Installations générales	7 ans	5 à 7 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 ans	4 ans
Matériel informatique	5 ans	3 ans
Mobilier	10 ans	10 ans

Le différentiel entre durée comptable et durée fiscale a été traité en amortissement dérogatoire et inscrit en provision réglementée.

Note 4 Immobilisations incorporelles

Le poste « Concessions, brevets, licences, marques » est constitué par la marque SYNERGIE et par des logiciels.

Le poste « Fonds commercial, droit au bail » est constitué de fonds de commerce proprement dits et de droits au bail attachés à des agences en exploitation.

Les immobilisations incorporelles, qui présentent des indices de pertes de valeur, font l'objet d'un test de dépréciation.

Les fonds de commerce sont présumés avoir une durée non limitée et sont par conséquent non amortissables ; en application de l'article 214-5 du PCG, des tests de dépréciation sont réalisés à la clôture ; aucune dépréciation ne résulte de ces tests.

Note 5 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et des créances rattachées correspond à leur coût d'acquisition. Ce coût n'intègre pas les éventuels engagements donnés.

Les titres de participation et les créances rattachées sont évalués, conformément à l'article 221-3 du Plan Comptable Général, à leur valeur d'utilité. Cette valeur, qui correspond à ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir, est déterminée notamment :

- À partir des flux futurs de trésorerie ;
- En fonction d'un prix de marché et de l'intérêt à être présent sur le territoire ou le métier contrôlé par la filiale ;
- En fonction de la quote-part des capitaux propres de la filiale détenue.

Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées ainsi déterminée devient inférieure à leur valeur comptable ; au 31 décembre 2022, aucune dépréciation résultant de cette approche n'est à comptabiliser.

La note n°33 présente le tableau des filiales et participations.

Rachat d'actions propres

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, SYNERGIE SE :

- A acheté 67 203 actions au cours moyen de 31,535€ ;
- A vendu 66 093 actions au cours moyen de 31,345€.

SYNERGIE SE a également racheté hors contrat de liquidité 109 617 actions au prix moyen de 29,283€.

Au 31 décembre 2022, SYNERGIE SE détient :

- Par l'intermédiaire de ce contrat 23 866 actions propres achetées à un prix moyen de 27,563€ soit 658K€ ;
- 462 080 actions achetées, hors contrat de liquidité, à un prix moyen de 14,108€, soit 6.519K€, ce qui représente 1,90% du capital.

Lesdites actions sont enregistrées en immobilisations financières conformément aux prescriptions du Plan Comptable Général (article 221-6).

Le cours de l'action au 31 décembre 2022 s'élève à 30€.

Note 6 Créances et reconnaissance des produits

6.1 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées pour leur montant nominal.

Lorsque les événements en cours rendent incertain le recouvrement de ces créances, celles-ci sont dépréciées en fonction de la nature du risque (retard de règlement ou contestation de la créance, redressement judiciaire ou liquidation de biens).

Ainsi, en 2022, la société a pris en compte le contexte incertain lié à la crise géopolitique dans son approche du risque client.

Les produits de la société sont enregistrés au fur et à mesure de la réalisation des prestations de mise à disposition de personnel de la société. Cette procédure permet d'appliquer strictement les règles de séparation des exercices.

6.2 Autres créances

Comptes courants des filiales

Lorsque les créances sur des filiales ont une valeur brute remise en cause par un écart significatif existant déjà entre la valeur des titres de participation et la quote-part des capitaux propres de la filiale détenue par SYNERGIE SE, une dépréciation pourra alors être constatée si la filiale concernée ne satisfait pas à l'une ou l'autre des conditions précédemment citées en note n°5.

Note 7 Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement ANC 2014-03, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Le montant des provisions pour risques et charges est arrêté après l'obtention de l'avis des conseils de la société.

Note 8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

NOTES ANNEXES AU BILAN DE SYNERGIE SE

Note 9 Actif immobilisé

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2022	Augmentation	Diminution	Montants au 31/12/2022
Concessions, brevets, licences, marques	10.288	280	-	10.567
Fonds commercial, droit au bail	3.408	-	56	3.352
Immobilisations en cours	1.582	713	516	1.779
Immobilisations incorporelles	15.277	993	572	15.698
Terrains	-	-	-	-
Constructions	287	-	29	258
Installations, matériels et outillage	2	-	-	2
Autres immobilisations corporelles	29.140	1.935	572	30.504
Immobilisations corporelles	29.429	1.935	600	30.764
Participations et créances rattachées	138.627	31	-	138.658
Autres titres immobilisés	12	-	-	12
Prêts	14	-	-	14
Autres immobilisations financières	6.213	5.376	2.404	9.185
Immobilisations financières	144.866	5.407	2.404	147.869
Total Brut	189.572	8.335	3.577	194.331

Immobilisations incorporelles

L'augmentation du poste « Concessions, brevets, licences, marques » de 280K€ correspond uniquement à l'acquisition de logiciels.

Immobilisations corporelles

L'augmentation du poste « Autres immobilisations corporelles » résulte pour :

- 1 223K€ d'agencements et d'aménagements liés aux ouvertures, transferts et réfections d'agences ou d'*Open Centers* ;
- 473K€ d'acquisition de nouveaux matériels informatiques et bureautiques ;
- 240K€ d'acquisitions de nouveaux mobiliers de bureau.

La diminution du poste « Autres immobilisations corporelles » résulte principalement des agencements et aménagements liés aux ouvertures, transferts et réfections d'agences ou d'*Open Centers* pour un montant global de 489K€.

Immobilisations en cours

Le poste « Immobilisations en cours » d'un montant de 1 779K€ correspond à des travaux d'agencements pour 180K€, à des développements de logiciels pour 1 558K€ et à d'autres matériels pour 41K€.

Immobilisations financières

Le poste « Participations et créances rattachées » comprend des participations pour 87.443K€ et des créances rattachées pour 51.214K€.

L'augmentation des créances sur participation est liée aux intérêts courus pour 31K€.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières concernent essentiellement les actions propres (7 177K€), et les dépôts de garantie versés (2.007 K€ dont 1.489K€ relatifs aux baux).

Amortissements et dépréciations

En milliers d'euros	Montants au 01/01/2022	Augmentation	Diminution	Montants au 31/12/2022
Concessions, brevets, licences, marques	7.853	1.074	-	8.926
Fonds commercial, droit au bail	195	-	-	195
Immobilisations incorporelles	8.048	1.074	-	9.121
Constructions	287	-	29	258
Installations, matériels et outillage	2	0	-	2
Autres immobilisations corporelles	18.096	3.091	499	20.688
Immobilisations corporelles	18.385	3.091	528	20.948
Sous-total	26.432	4.165	528	30.069
Participation et créances rattachées	2.829	-	-	2.829
Autres titres immobilisés	7	-	-	7
Autres immobilisations financières	35	-	35	-
Immobilisations financières	2.871	-	35	2.836
Total amortissements et dépréciations	29.303	4.165	563	32.905

En application des règles évoquées dans les notes 4 et 5, aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

Note 10 Créances

En milliers d'euros	Montants bruts 2022	Provisions & Amortissements	Montants nets 2022	Montants nets 2021
Clients et comptes rattachés	255.462	8.163	247.299	211.131
Autres créances	149.738	1 118	148.620	152.662
Total	405.200	9.281	395.919	363.794

Des créances sur les organismes de formation figurent pour un montant de 20.936K€ dans le poste autres créances.

Les avances en compte courant accordées aux filiales (122.061K€) sont considérées à court terme dans la mesure où elles entrent dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie ou des conventions d'avance en compte courant exigibles à tout moment.

Les créances en devises sont appréciées au cours de clôture, l'écart avec le cours initial est affecté en écart de conversion (note n°19).

Note 11 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants bruts		A un an au plus		A plus d'un an	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Créances rattachées à des participations	51.214	51.184	-	-	51.214	51.184
Prêts	14	14	14	14	-	-
Autres immobilisations financières	9.185	6.213	-	-	9.185	6.213
Actif immobilisé	60.413	57.410	14	14	60.399	57.396
Client douteux ou litigieux	10.920	9.845	-	-	10.920	9.845
Autres créances clients	244.542	208.920	244.542	208.920	-	-
Personnel	1.496	1.020	1.496	1.020	-	-
Organismes sociaux	23.569	13.892	23.543	13.866	25	25
Impôts sur les bénéfices	-	25.901	-	25.363	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1.586	1.153	1.586	1.153	-	-
Autres impôts	-	-	-	-	-	-
Groupe et associés	122.061	111.393	122.045	111.377	16	16
Débiteurs divers	1.025	246	810	30	215	215
Actif circulant	405.200	372.370	394.023	361.730	11.177	10.102
Charges constatées d'avance	1.663	1.622	1.663	1.622	-	-
Total	467.275	431.402	395.700	363.365	71.576	67.498

Les produits à recevoir intégrés aux créances se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2022	
Clients et comptes rattachés dont :		12.393
Clients - factures à établir hors Groupe	4.514	
Clients - factures à établir Groupe	7.880	
Autres créances dont :		23.953
Fournisseurs - avoirs à recevoir hors Groupe	15	
Fournisseurs - avoirs à recevoir Groupe	798	
Personnel - produits à recevoir	-	
Organismes sociaux - produits à recevoir	1.460	
Organismes de formation - produits à recevoir	20.936	
État - Impôts et taxes	744	
Autres créances	0	

Note 12 Placements

En milliers d'euros	2022	2021
Valeurs mobilières de placement	-	-
Dépôts et comptes à terme	102.222	10.068
Total	102.222	10.068

Les dépôts et comptes à terme sont à capital garanti, et disposent de possibilités de sortie, assurant la liquidité de ces placements.

Note 13 Capitaux propres

13.1 Capital social

Le capital social de 121.810K€ est composé de 24 362 000 actions de 5€.

13.2 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves et Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	TOTAL 2022	TOTAL 2021
Capitaux propres d'ouverture	121.810	-	307.480	36.275	3.209	468.775	451.018
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice antérieur	-	-	17.090	(36.275)	-	(19.185)	(19.188)
Résultat de l'exercice	-	-	-	63.469	-	63.469	36.275
Variation des provisions réglementées	-	-	-	-	378	378	669
Capitaux propres de clôture	121.810	-	324.570	63.469	3.588	513.437	468.775

Au cours de l'exercice 2022, il a été procédé à une distribution de dividendes de 19.185K€.

Le poste « Réserves et Report à nouveau » tient compte d'une réserve pour actions propres de 4.166K€.

Les provisions réglementées correspondent à des amortissements dérogatoires.

Note 14 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2021	Augmentation	Diminution	2022
Risques sociaux et fiscaux	496	751	219	1.028
Autres risques	3.774	908	-	4.682
Total	4.270	1.658	219	5.710

Au 31 décembre 2022, la provision pour risque de change s'élève à 4.682K€ et est intégrée dans les autres risques. Les reprises de provisions (219K€) comprennent des provisions utilisées à hauteur de 65K€.

Note 15 Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	2022	2021
Emprunts et dettes à long terme auprès des établissements de crédit	-	-
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	41	39
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41	39
Dettes financières diverses	18	17
Groupe et associés	36.761	34.964
Dettes financières diverses	36.779	34 981
Total	36.820	35.020

Les dettes financières diverses correspondent essentiellement à des comptes courants vis-à-vis des filiales.

Note 16 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

En milliers d'euros	Montants bruts		<1 an		1 an <<5 ans		>5 ans	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Dettes auprès des établissements de crédit :								
à 1 an maximum	41	39	41	39	-	-	-	-
à plus de 1 an	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	18	17	-	-	18	17	-	-
Groupe et associés	36.761	34.964	36.761	34.964	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	7.205	8.556	7.205	8.556	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	283.425	245.832	275.961	240.804	-	-	7.463	5.028
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	63	111	63	111	-	-	-	-
Autres dettes	5.491	5.201	5.491	5.201	-	-	-	-
Sous-total	333.005	294.720	325.523	289.675	18	17	7.463	5.028
Produits constatés d'avance	176	32	176	32	-	-	-	-
Total	333.181	294.752	325.699	289.707	18	17	7.463	5.028

Les charges à payer intégrées aux dettes se ventilent comme suit :

	2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41
Intérêts courus sur emprunts	-
Agios bancaires	41
Emprunts et dettes financières	0
Intérêts courus sur participation des salariés	0
Dettes fournisseurs	4.882
Fournisseurs - factures non parvenues hors Groupe	4.622
Fournisseurs - factures non parvenues Groupe	261
Dettes fiscales et sociales	85.653
Personnel et comptes rattachés	48.928
Organismes sociaux	20.162
Etat - Impôts et taxes	16.563
Autres dettes	53
Clients - avoirs à établir hors Groupe	53
Clients - avoirs à établir Groupe	-

Note 17 Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2022	2021
Personnel et comptes rattachés	147.990	130.769
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56.695	44.546
Impôts sur les bénéfices	1.458	264
TVA	60.950	52.888
Autres impôts et taxes	16.332	17.364
Total	283.425	245.832

Note 18 Dettes sur immobilisations

En milliers d'euros	2022	2021
Dettes sur titres de participation	-	-
Dettes sur fournisseurs (immobilisations corporelles)	63	111
Total	63	111

Note 19 Écarts de conversion actif et passif

Les écarts de conversion actif et passif correspondent aux différences de taux de change entre l'euro et la devise locale, calculées à la date d'arrêté sur le solde des comptes courants de filiales britanniques, canadiennes et suisses.

L'écart de conversion actif, soit 4.682K€, est intégralement provisionné. Il concerne ACORN (SYNERGIE) UK et ACORN RECRUITMENT.

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE SYNERGIE SE

Note 20 Ventilation du Chiffre d'Affaires

En milliers d'euros	2022	2021
CA France	1.175.161	1.048.975
CA Export	4.786	4.181
Total Production de services	1.179.947	1.053.156

La production de services comprend des facturations de travail temporaire pour 1.167.244K€, de placement pour 5.877K€ et d'autres services pour 6.826K€.

Note 21 Autres produits, reprises sur provisions et transferts de charges

En milliers d'euros	2022	2021
Production immobilisée	693	943
Subventions d'exploitation	2 525	1 727
Reprises sur amortissements et provisions	210	848
Transferts de charges	19.101	13.860
Redevances de marques	5.670	5.089
Autres produits de gestion courante	57	56
Total	28.257	22.522

Le poste « Transferts de charges » se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	2022	2021
Transferts de charges sur rémunérations	17.107	12.130
Transferts de charges sur assurances	464	607
Transferts de charges sur achats non stockés	42	34
Transferts de charges sur locations	515	463
Transferts de charges sur autres services	972	.626
Total	19.101	13.860

Les transferts de charges sur rémunérations correspondent essentiellement à des rémunérations financées par des organismes de formation.

Note 22 Charges de personnel

En milliers d'euros	2022	2021
Salaires et charges	841.411	750.011
Charges sociales	200.982	182.932
Participation des salariés	7.463	5 028
Total	1.049.856	937.971

Note 23 Résultat financier

En milliers d'euros	2022	2021
Dividendes	22.750	5.950
Intérêts sur comptes courants filiales	1.054	516
Revenus des valeurs mobilières de placement	258	137
Autres produits financiers	78	29
Abandons de créances	(0)	(0)
Dotations et reprises de provisions sur titres	35	1.123
Dotations et reprises sur écarts de conversion	(908)	(0)
Gains (pertes) de change	0	(2)
Escomptes accordés	(214)	(208)
Résultat Financier	23.054	7.546

Note 24 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2022	2021
Sur opérations de gestion	(12)	(10)
Sur opérations en capital	(614)	(251)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(1.728)	(1.302)
Charges exceptionnelles	(2.354)	(1.562)
Sur opérations de gestion	60	4
Sur opérations en capital	197	742
Reprises sur provisions et transferts de charges	818	592
Produits exceptionnels	1.075	1.338
Résultat Exceptionnel	(1 279)	(224)

Note 25 Impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	2022	2021
Sur le résultat courant	17.135	14.298
Sur le résultat exceptionnel	(329)	(63)
Sur la participation aux bénéfices	(1.298)	-
Résultat de l'intégration fiscale	(149)	(5)
Total	15.359	14.230

Note 26 Situation fiscale différée

En milliers d'euros	2022	2021
Contribution sociale de solidarité	471	423
Participation des salariés	1.928	1.299
Écart de conversion passif	-	-
Créance latente	2.398	1.722
Amortissements dérogatoires	927	829
Écarts de conversion actif	1.209	975
Dette latente	2.136	1.804

Il apparaît temporairement une créance latente de 2.398K€ correspondant aux crédits d'impôts sur charges non déductibles l'année de leur comptabilisation (contribution sociale de solidarité, participation des salariés, et écart de conversion passif de l'exercice).

Il existe par ailleurs une dette latente d'impôt de 2.136K€ liée aux écarts de conversion actif et aux amortissements dérogatoires.

AUTRES INFORMATIONS SUR SYNERGIE SE

Note 27 Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction

Sont présentées ci-après diverses informations relatives aux membres des organes d'Administration et de Direction de la société SYNERGIE SE.

27.1 Rémunération

La rémunération des dirigeants s'élève à 937K€.

27.2 Engagements de retraite

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2022, aucun engagement contracté par la société SYNERGIE SE en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficieraient les membres des organes de Direction et d'Administration.

27.3 Avances et crédits accordés

Il n'existait, à la clôture de l'exercice 2022, aucune avance ou crédit accordé à des membres des organes de Direction et d'Administration.

Note 28 Informations sur les transactions avec les parties liées

Les relations avec les filiales sont conclues à des conditions de marché courantes.

Note 29 Effectifs de la société à la clôture de l'exercice

	Salariés Permanents	Salariés Intérimaires	2022	2021
Cadres et assimilés	460	192	652	565
Employés	1.002	9.506	10.508	9.596
Ouvriers	-	19.453	19.453	17.962
Total	1.462	29.151	30.613	28.123

Les effectifs permanents sont ceux présents à la clôture de l'exercice, toutes catégories confondues.

Les effectifs intérimaires sont calculés « équivalent temps plein ». Les effectifs employés correspondent uniquement à ceux détachés dans le secteur tertiaire.

Note 30 Intégration fiscale

SYNERGIE SE a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec certaines de ses filiales à compter du 1^{er} janvier 1991 et renouvelé en 2000 cette option pour une durée indéfinie.

Périmètre d'intégration fiscale 2022

- SYNERGIE SE (société se constituant seule redevable de l'impôt vis-à-vis de l'Administration Fiscale)
- DIALOGUE & COMPETENCES
- AILE MEDICALE
- SYNERGIE CONSULTANTS
- INTERSEARCH FRANCE
- SYNERGIE PROPERTY

La convention d'intégration fiscale appliquée prévoit une imposition des filiales comme si elles étaient imposées séparément.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les économies d'impôt liées aux déficits sont considérées comme un gain immédiat.

Compte tenu de la situation fiscale des filiales intégrées, les profits d'intégration fiscale susceptibles d'être reversés à la clôture de l'exercice sont négligeables.

Note 31 Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2022	2021
Contreparties des garanties travail temporaire	71.928	61.206
Cautionnements de filiales sur prêts - acquisition de titres	10.196	16.112
Cautionnements de filiales sur prêts - biens immobiliers	12.368	16.251
Baux commerciaux (loyers jusqu'à l'échéance)	7.568	8.948
Engagements donnés	102.059	102.517
Garantie BNP	83.672	73.525
d'INTERSEARCH si retour à meilleure fortune après ab. de créance 2009, 2010 et 2011	715	715
de DIALOGUE et COMPÉTENCES si retour à meilleure fortune après abandon de créance 2011	1.724	1.724
Engagements reçus	86.111	75.964

Une option de vente exerçable par des minoritaires d'une filiale a en outre été valorisée à 53.120K€. En contrepartie une option de rachat pour le même montant peut être exercée par SYNERGIE SE.

La garantie Travail Temporaire 2022/2023, assise sur un chiffre d'affaires de 1.172.077K€ devrait s'élever à 93.766K€.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite des salariés permanents relatifs aux régimes de retraite à prestations définies, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en application de la recommandation ANC n°2013-02 ; les hypothèses retenues au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- Taux d'augmentation des salaires : 2,2%
- Taux de rotation du personnel : déterminé par tranches d'âge
- Taux de charges sociales : selon taux réel constaté de 40,14%
- Table de mortalité : INSEE 2016-2018
- Taux d'actualisation (base IBoxx) : 3,75%
- Estimation sur la base d'un départ moyen à 65 ans
- Départ à l'initiative du salarié
- Application de la méthode rétrospective

Sur la base des hypothèses et méthode mentionnées ci-dessus, les indemnités de départ en retraite vis-à-vis du personnel de la société ont été estimées à 5.856K€ charges sociales comprises.

Les indemnités de départ en retraite versées en 2022 se sont élevées à 237K€ charges sociales comprises.

Note 32 Engagements et passifs éventuels

A la clôture des exercices présentés, il n'avait été contracté aucun autre engagement significatif et il n'existait aucun passif éventuel (hormis ceux provisionnés ou mentionnés dans la note n°14) susceptibles d'affecter de façon significative l'appréciation des états financiers.

Note 33 Tableau des filiales et participations de SYNERGIE SE Exercice clos le 31.12.2022

SYNERGIE SE est la société consolidante du Groupe dans lequel les filiales mentionnées ci-après sont consolidées.

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que capital	Capital détenu %	Valeur inventaire brute	Valeur inventaire nette
SOCIÉTÉS					
1/ Filiales françaises					
AILE MÉDICALE	72	5.475	100%	1.886	1.886
SYNERGIE PROPERTY	5.000	4.549	100%	5.000	5.000
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE ITALIA (Italie)	2.500	84.231	85%	3.437	3.437
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	250	58.179	99%	7.911	7.911
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne) (1)	40.000	75.483	100%	64.561	64.561
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations				4.648	1.888
TOTAL				87.443	84.683

(1) SIES est une holding détenant principalement des participations dans les autres filiales du Groupe

En milliers d'euros	Prêts et avances consenties par SYNERGIE	Cautions et avals donnés	C.A. exercice 2022	Résultat net exercice 2022	Dividendes encaissés par SYNERGIE en 2022
SOCIÉTÉS					
1/ Filiales françaises					
AILE MÉDICALE	-	1.497	16.615	347	1.800
SYNERGIE PROPERTY	7.754	10.494	2.907	1.209	
2/ Filiales étrangères					
SYNERGIE ITALIA (Italie)	4.278	53.988	734.811	30.198	11.050
SYNERGIE BELGIUM (Belgique)	-	393	284.512	7.236	9.900
SYNERGIE INTERNATIONAL EMPLOYMENT SOLUTIONS (Espagne)	108.515	3.452	17	985	-
3/ Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de SYNERGIE					
Autres filiales et participations	52.727	24.608			
TOTAL	173.274	94.431			22.750

Note 34 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice 2022 ou nécessitant une information spécifique dans les États Financiers, n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

Note 35 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par SYNERGIE SE sont les suivants :

En milliers d'euros	APLITEC AUDIT ET CONSEIL				SAINT-HONORE			
	2022		2021		2022		2021	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	226	98%	225	100%	226	100%	207	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	5	2%	1	0%	-	-	-	-
Total	231	100%	226	100%	226	100%	207	100%